

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine champagne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0af5aae39c1cc1a8f434aef4>

Date d'obtention : 2021-04-23 15:03:01

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet en encadrement efficace et uniforme , une prise en charge rapide de la situation et limite sa propagation. Cela permet que personne ne voit le contenu. Le délai est autour de 4 jours au lieu de plusieurs mois. Cela offre des méthodes alternatives de justice. Cela a une incidence sur le sentiment de sécurité des élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens mieux outillée, la trousse est très claire et permet d'avoir une méthode d'intervention efficace et respectueuse qui rend ce genre de situation plus facile à gérer. Mes interventions seront plus organisés et plus adéquates avec les informations et les protocoles fournis dans la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de bien noter l'amorce de la situation, la nature , les intentions et l'étendue. Suivre les étapes de la trousse, ne pas regarder ce qui se trouve dans le cellulaire. Confisquer le cellulaire et éviter de questionner si je crois que je suis face à un acte malveillant et appeler les policiers.